

## Nos actions pour le bien-être animal

Fleury Michon est **transformateur**, ainsi nous ne possédons ni élevage, ni abattoir. Toutefois, tous les abattoirs, avec lesquels nous travaillons, sont soumis au **règlement européen n°1099/2009CE** qui régit la protection des animaux en abattoirs.

Dans le but de faire évoluer collectivement les pratiques d'élevage et d'abattage, nous avons mis en place avec les éleveurs, abatteurs et les associations, des actions allant au-delà de la réglementation.

Par exemple, depuis 2012, nous avons décidé de **généraliser l'étourdissement** préalable à l'abattage aux espèces bœuf, porc et volaille.

### Nos actions pour la filière Porc



- **Habitat** : la filière FFEE garantit la **lumière naturelle** durant toute la vie du porc et la présence de matériaux manipulables et/ou consommables. La filière Bio garantit un **accès à l'extérieur** ainsi qu'une lumière et une aération naturelles.
- **Alimentation** : les filières Bio et FFEE imposent une alimentation **sans OGM**.
- **Elevage** : en filière Bio, les coupes des dents et de la queue sont interdites en routine. Concernant l'utilisation d'antibiotiques, la filière Bio autorise un nombre limité de traitements antibiotiques. La filière FFEE garantit, quant à elle, l'absence de traitements antibiotiques dès la naissance.
- **Transport** : les filières Label Rouge et FFEE garantissent un transport de **maximum 200kms** soit maximum entre 4 et 6h pour les filières FFEE et Label Rouge respectivement.
- **Abattage** : la filière Label Rouge assure un âge minimum à l'abattage de **182 jours**, contre en moyenne 170 jours en filière conventionnelle.

### Nos actions pour la filière Volaille



- **Habitat** : la filière Label Rouge assure un parcours extérieur de **2m<sup>2</sup>/poulet** jusqu'à **4m<sup>2</sup>/poulet** avec la filière Bio.
- **Alimentation** : 95% de l'alimentation doit être issue d'une agriculture biologique pour la filière Bio. Les filières Bio et FFEE imposent une alimentation **sans OGM**.
- **Elevage** : la filière Label Rouge garantit une densité maximale de **11 poulets/m<sup>2</sup>** et la filière Bio, une densité maximale de **10 poulets/m<sup>2</sup>**. En moyenne, notre Filière FFEE assure une densité inférieure à 20% au standard pratiqué en France. Concernant l'utilisation d'antibiotiques, la filière Bio autorise un nombre limité de traitements antibiotiques. Notre filière FFEE garantit l'absence de traitements antibiotiques dès la naissance.
- **Abattage** : les filières Label Rouge et Bio assurent un âge minimal de **81 jours** contre 35 à 40 jours en filière conventionnelle.